

**PERSPECTIVES DE LA COMMISSION
NATIONALE DE L'ENERGIE (C.N.E)
SUR LE DEVELOPPEMENT DES
PROJETS BASES SUR L'ENERGIE
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE :**

**LE SOLAIRE POUR REVOLUTIONNER
LA RD CONGO**

Par Jean Pierre BEYOKO
Secrétaire Permanent CNE

I. INTRODUCTION

LA COMMISSION NATIONALE DE L'ENERGIE (C.N.E) a été créée par Ordonnance Présidentielle N° 81/022 du 14 février 1981 comme un Organe du Gouvernement chargé des Etudes, du Conseil et de la Coordination des activités énergétiques nationales, placé sous l'autorité hiérarchique du Ministre ayant l'Energie dans ses attributions.

Parmi ses missions figure celle de la définition des éléments de la politique énergétique nationale et de l'adaptation de cette politique aux réalités du moment. Ce qui a permis d'élaborer en 2002, comme d'aucuns le savent, la première mouture de la Loi N° 14/011 du 17 juin 2014 sur le secteur de l'électricité.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, le monde a pris l'option de se focaliser sur les Energies Renouvelables pour contribuer à la réduction des Gaz à effet de serre (GES). La CNE s'y est engagée dès lors que notre pays, à travers le Ministère de l'Energie, a adhéré à l'initiative des Nations Unies SE4ALL de l'accès par tous à l'énergie à l'horizon 2030.

Cela lui a permis de participer, en collaboration avec le PNUD, aux différentes missions et études de terrain qui ont débouché sur la production de l'Atlas des Energies Renouvelables dans lequel sont identifiés environ 890 sites énergétiques pour des aménagements hydroélectriques.

II. PROJETS SOLAIRES

II.1. ACTIONS DE LA CNE

- Mission d'identification des sites pour l'implantation des centrales solaires de 10 à 20 MW en partenariat avec les sociétés tant congolaises qu'étrangères dans les provinces de l'Equateur, du Haut-Lomami et de la Tshopo.
- Le Secrétaire Permanent de la CNE a été nommé Point Focal de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) pour la RDC; ce qui permet à la CNE de jouer le rôle d'interface auprès de cette organisation internationale.

II.2. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT:

Le programme du Gouvernement, suivant le « Document de politique du secteur de l'électricité en RD CONGO » validé à l'atelier du 11 au 15 mai 2009, a prévu entre autre l'électrification de 125 chefs-lieux de territoires par l'énergie solaire (aujourd'hui étendue aux chefs-lieux des nouvelles provinces). Déjà à cette époque, face à la contrainte environnementale de la déforestation (énergie-bois), l'option des énergies renouvelables était clairement définie. Certains projets solaires ont vu le jour un peu partout en RD CONGO.

II.3. L'ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE (ASI)

- L'ASI est une initiative conjointe du Premier Ministre de l'Inde **Narendra Modi** et du Président français, **François Hollande**. Elle a vu le jour le 30 novembre 2015, à travers l'adoption de la Déclaration de Paris, un évènement qui s'est tenu en marge de la COP21. L'accord-cadre de l'ASI a été ouvert pour les signatures à Marrakech, au Maroc, le 15 novembre 2016 lors de la COP22 par quelques états membres dont la RDC.

- Cette organisation intergouvernementale a été lancée officiellement le 11 mars 2018. A ce jour, l'accord a été signé par plus de 60 pays dont 30 l'ont ratifié. La RD CONGO ne l'a pas encore ratifié.

Objectifs de l'ASI

1. Répondre aux besoins en énergie des pays membres (121 pays à fort ensoleillement situés entre les tropiques) d'une manière la plus propre possible et à un coût très abordable, apportant ainsi une réponse collective aux principaux obstacles communs à un déploiement d'énergie solaire à l'échelle de ces besoins.

2. Entreprendre, de façon volontaire, des actions coordonnées à travers des programmes et des activités visant à mieux harmoniser et agréger la demande pour, entre autre le financement du solaire, les technologies solaires, l'innovation, la recherche et le développement de la filiale ainsi que le renforcement des capacités. Donc, les parties signataires ont créé l'ASI pour apporter une réponse collective aux principaux obstacles communs ci-haut signalés.

Il apparait que la création de l'ASI est une opportunité d'électrification rapide de la RDC qu'il faut saisir.

En effet, au regard du retard accumulé dans le secteur (un des taux les plus faibles d'Afrique), l'énergie solaire peut révolutionner la RDC compte tenu de l'ensoleillement suffisant du pays, de la compétitivité actuelle de son coût (moins de 5 cens/kWh) et de la rapidité de la mise en œuvre des projets.

PROJETS RDC A L'ASI

Les projets solaires de la RD CONGO présentés à l'ASI dans le cadre de sa feuille de route des prochains 5 ans sont les suivants:

1. L'électrification par voie solaire (Mini réseaux isolés de 1000 villages par an sur les 76000 villages que compte la RDC);
2. L'installation de 1000 pompes solaires par an pour l'eau potable dans les villages de la RDC.

3. L'électrification par centrale solaire de 12 chefs-lieux des nouvelles provinces non encore électrifiés (sur les 26 chefs-lieux suivant la nouvelle configuration);
4. L'électrification par kits solaires de 1 million des foyers dans 145 chefs-lieux de territoires de la RD CONGO.

PROJETS EN COURS (DÉJÀ RETENUS PAR L'ASI)

Electrification par des centrales solaires des villes de Karawa (15 MW), Mbandaka (15 MW) et Lusambo (10 MW).

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**